NOUVELLES DE WASHINGTON

Suite de la 1ère page.

listes, et Carranza prétend que son armée poursuit celle de Villa, qui sera bientôt battue.

La famine menace encore les malheureux habitants de Mexico. Ils ne peuvent se procurer des provisions, les commerçants refusant le papier-monnaie.

Le général Villela et sept officiers de l'armée de Zapata ont été fusillés par ordre du général carranziste, Gonzales, comme rebelles.

L'affaire du "Leelanaw".

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

Washington, 26 juillet. — Les autorités à Washington ont reçu avis officiel de la perte du vapeur "Leelanaw", mais sans aucun détail. Une investigation sera ordonnée.

La note de l'Angleterre.

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

Washington, 26 juillet. — La réponse de l'Angleterre à la note des Etats-Unis relativement aux saisies de cargaisons de coton, a été reçue aujourd'hui. Le texte du document sera donné à la presse demain.

LEÇON DE CHOSES.

Les journaux russes préparent l'opinion "au grand sacrifice de l'évacuation de la capitale de la Galicie, qui nous est si chère (1)." Les journaux austro-allemands annoncent que l'empereur Guillaume a pris le commandement des troupes de Galicie; il entrera à leur tête dans Lemberg évacuée.

Décor et pompe d'opéra, costumes de gala, trompettes des festivals de Bayreuth: c'est entendu, et rien ne manquera à la mise en scène triomphale, ni le cinématographe, ni, même, le classique crieur romain qui, suivant le char du vainqueur, clamait la fragilité des choses humaines. Mais notre vieux maître Lavisse, qui a enseigné à plusieurs générations l'art austère et probe de l'historien, n'a pas écrit seulement pour nous que l'irréductible volonté d'obtenir la pleine victoire doit être soutenue, "non point par des procédés artificiels, par la dissimulatoin du réel, par l'omission du désagréable ou du pénible, mais par la vérité."

C'est ce que nos alliés et amis russes ont compris.

Il n'est pas douteux que, dans les circonstances actuelles, la sagesse leur commande d'évacuer la vieille cité polonaise où ils étaient entrés en libérateurs il y a dix mois, le 4 septembre. Lettre de Napoléon au général Clarke, ministre de la guerre: "Les batailles ne doivent pas se livrer si l'on ne peut calculer en sa faveur soixante-dix chances de succès sur cent." (De Schœnbrunn, 21 août 1809.) Ces soixante-dix chances sur cent de gagner une grande bataille rangée en avant de Lemberg, le grand-duc Nicolas a calculé qu'il ne les a pas. Il n'y a point d'armées plus intrépides, plus solides, plus manœuvrières que les siennes. Mais cette pénurie de munitions d'artillerie, qui, bientôt, ne sera plus qu'un cruel et terrible enseignement, elles en souffrent encore.

La victoire allemande de la Dunajec a été décidée par un bombardement préalable de 600,000 à 700,000 obus. Nous avons tiré, sans diminuer sensiblement l'énorme stock de nos munitions, 300,000 projectiles, avant de rompre le front allemand de Carency-Neuville, et 300,000 encore, dans la journée victorieuse du 17 juin. Voilà, "dans l'air qui tremble" (2), la bataille moderne.

(1) Gazette de la Bourse, 21 juin. (Dépêche Havas.)

(2) Paul Adam, Revue des Deux Mondes du 15 mai.

France, Russie et l'Italie

Suite de la 1ère page.

Mont Néron l'ennemi a essayé d'arrêter notre offensive en délivrant trois furieuses attaques sur la crête de la Luzinica.

Sur la péninsule de Carso les différentes actions se développent en notre faveur.

La retraite russe de Galicie ne le cède en rien aux plus célèbres retraites de l'histoire militaire. Un vieux jacobin de mes amis avait coutume de dire qu'il manquait à la gloire de Napoléon d'avoir su conduire une retraite comme Turenne et comme Moreau. La gloire pure de Chanzy, c'est la retraite de la Loire. Rivière par rivière, vallée par vallée, l'armée russe a disputé la Galicie aux armées austro-allemandes, tantôt les battant, tantôt ne pliant que sous le nombre qu'après avoir jonché le terrain de monceaux de cadavres ennemis. Pour ménager les munitions, le fantassin se ruait à la baïonnette, le cosaque sabre au clair ou la lance en avant. Tel Roland, "sanglant et terrible":

Et, n'ayant plus d'épée, il leur jetait des pierres.

On écrira cette histoire; il n'y en aura pas beaucoup de plus magnifiques et de plus émouvantes.

Tout de même, il a fallu céder devant ceux qui, des premiers, avaient pressenti le caractère industriel de la guerre au vingtième siècle. C'est l'usine allemande de la guerre qui a vaincu en Galicie.

On lisait hier dans le "Times": "Un général moins grand que Joffre eût saisi l'occasion de succès locaux, tels que celui de Guise, pour tenir sur place. Il eut le courage d'exécuter la manœuvre qu'il avait conçue, de se retirer jusqu'à la ligne où sa victoire serait probable, de démasquer même Paris."

Les victoires russes du San et du Dniester valent notre victoire de Guise; Lemberg ne vaut point Paris.

Les Austro-Allemands ont dit eux-mêmes de quelles pertes atroces, sans précédent, surtout irréparables, ils ont payé l'entrée qu'ils feront demain dans Lemberg. Mais l'armée russe demeure intacte, alors que l'objet principal — je n'écris point: l'objet unique — de la guerre, c'est la destruction de l'armée ennemie; et elle garde le contact, elle continue le combat harcelant et épuisant de chaque jour; si elle a cédé le sol, elle se cramponne à l'adversaire; elle reste là, toujours en mouvement, prête à profiter de toute erreur de stratégie ou d'orgueil pour reprendre l'offensive. Mais plusieurs millions d'hommes se mobilisent dans l'immense Russie pour venger leurs frères morts et ramener la victoire aux drapeaux slaves. Mais Moscou, la grande ville sainte — et la grande ville industrielle, a fait entendre sa voix. Mais, déjà, les usines russes ont commencé à rivaliser avec les nôtres, et avec celles de l'Angleterre qui s'ébranlent, pour fabriquer par millions et par millions les projectiles, sans lesquels la plus haute vaillance est condamnée à se dépenser en pure perte.

Victoire sans lendemain? Oui, mais à la condition que le souvenir de la douloureuse expérience domine toutes les pensées de la Russie jusqu'à la dernière minute de la guerre.

Tolstoi a écrit trois grands livres, trois livres plus grands que tous ses autres livres: la Guerre et la Paix, la Puissance des Ténèbres, la Vie nouvelle. La Russie, du premier jour de la guerre, a triomphé de la puissance des ténèbres et appelé la Pologne à la vie nouvelle de la liberté. C'est par la porte de la guerre que la Russie entrera dans la vie nouvelle des peuples, qui est l'industrie. POLYBE.

COMMUNIQUE D'ALLEMAGNE

Suite de la 1ère page

chain emprunt de guerre; avant cela elles s'étaient abstenues.

Les sous-marins allemands ont résumé leurs activités dans les eaux anglaises, coulant un vapeur français et quatre chalutiers anglais.

SUPERIEUR AU COPAHU ET AUX INJECTIONS
SANTAL MIDY
CAPSULES
SOULAGE EN 24 HEURES

PETITES ANNONCES

PERSONNEL.

Col. Hugues J. de la Vergne a transféré son étude d'avocat au Bureau de l'Abeille, 323 rue Chartres. Téléphone, Main 3487.

DEMANDES.

ORLEANS AUTO SCHOOL — Pour $15 de paiement, nous vous donnons un cours complet qui vous met en mesure de conduire et de réparer les voitures automobiles. Nous vous procurons un permis de chauffeur et nous vous trouvons de l'emploi. 636 rue Julia. 22 sept—1an

ON desire acheter, un secrétaire ancien en acajou avec ornements en cuivre. S'adresser 323 Chartres, au directeur. 9 mars—tf

CHAMPAGNE
LOUIS ROEDERER
REIMS

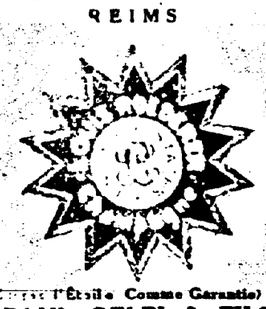

(Vente à l'Abeille Comme Garantie)
PAUL GELPI & FILS
AGENTS
227 Rue Decatur Nouvelle-Orléans
En faisant vos emplettes mentionnez l'Abeille. S. V. P.

EXCURSIONS
Musique et danse
Steamer HANOVER
A Mandeville.....50 cents
(Correspondance par tramways électriques à Abita Springs et Covington.)
SAMEDIS
Milneburg, train à 1:45 p. m.; Spanish Fort, tramways à 2 p. m. et 6:30 p. m.
DIMANCHES
Milneburg, train à 7:45 a. m.; Spanish Fort, tramways à 8 a. m., 2 et 6:30 p. m.
MERCREDIS
Milneburg, trains à 7:45 a. m. et 4 p. m.; Spanish Fort, tramway à 8 a. m.
PRIX ET HORAIRES JOURNALIERS
(Exceptés Samedis et Dimanches)
Mandeville 50c. et Madisonville 75c.
Milneburg, train à 4 p. m.
Marchandises reçues tous les jours à la quai de la rue Girod.
Louisiana Steamboat & Ferry Co., 802 rue Commune. Téléphone M. 599.
2mai—mar ven dim

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE
Compagnie Générale Transatlantique
SERVICE POSTAL
Départs de NEW YORK pour BORDEAUX
CHICAGO.....31 juillet, 3 p. m.
ESPAGNE.....7 août, 3 p. m.
ROCHAMBEAU.....14 août, 3 p. m.
Pour tous renseignements s'adresser
Aux bureaux de la Compagnie,
F. J. ORFILA, AGENT GÉNÉRAL.
802 rue Commune, Nouvelle-Orléans.

CHEMINS DE FER.

Illinois Central ROUTE
Le Train de New York
Quitte la Station Terminale à 7:30 P. M.
DIRECTEMENT
A la 32me rue et la 7me Avenue
Un filet de Broadway.
Eclairé à l'Electricité.
Excellent Service de Wagon Restaurant.
"A La Carte"
Bureau des Billets.
211 RUE ST. CHARLES.
Dépôt: Station Terminale, rue du Canal
PHONE MAIN 2930.

New Orleans Great Northern R.R.
EXCURSIONS
(Trains de Plaisir)
Tous les Dimanches et Mercredis
A LA PAROISSE DE
SAINT TAMMANY
Le climat le plus salutaire des Etats-Unis.
Trains de plaisir à Bogalusa
"LA VILLE MAGIQUE DU SUD."
Wagon-salon pour les excursions de dimanches à Covington. Départ de la gare Terminus à 7:35 a. m. Arrivée de retour à 8:05 p. m.
Pour de plus amples détails, informez-vous auprès de l'agence des billets, ou téléphonez Main 4000.

Une vraie Villégiature Préparée
PAR LES
FRISCO LINES
AGENT DES BILLETS
229 rue St-Charles
Informez-vous près de lui avant de partir pour l'Ouest, au sujet du nouveau service de Californie et des prix.

VENTES AUX ENCHERES.

PAR C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de ménage, bijouterie.

Succession de Mme. Leocadie de Lesseps, veuve d'Oliver Canton.

No. 112,616 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par C. A. TESSIER ET FILS, C. A. Tessier, encanteur, bureaux 134 rue Carondelet, MARDI le 27 juillet 1915, à 11 heures du matin sur les lieux, No. 2120 rue Columbus entre les rues Galvez et Miro, seront vendues à l'enchère publique en vertu l'un ordre daté du 9 juillet de l'Hon. Porter Parker, juge de la dite cour, division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes, savoir:

Un lot de meubles de ménage assortis et plusieurs pièces de bijouterie, d'après l'inventaire classifié.

Conditions — Comptant.

ROGER MEUNIER, ESQ., Avocat.

Juil 14 18 25 27

VENTES AUX ENCHERES.

Par JAS. A. BRENNAN ET FILLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE FONCIERE DE VALEUR A ALGER.

Cottage Double, 510 avenue Webster.
Deux lots vacants sur la rue Wagner.
Cottage Double, 430 avenue Webster.

Succession d'Owen Glancey, No. 63,090. Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C—Seront vendues à l'enchère publique le MARDI, 27 juillet 1915, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jas. A. Brennan, encanteur, bureau 311 rue Perdido, en vertu d'un et conformément à un jugement lu et rendu en cour ouverte le 13 juin 1915 et lu et signé en cour ouverte le 15 juin 1915 par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes, décrites à savoir:

Deux certains lots de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilet No. 102 (anciennement l'Ilet 5), désignés par les Nos. 3 et 4, bornés par l'avenue Webster, les rues Wagner (anciennement Washington), Eliza et Eveline, d'après un plan tiré par J. A. D'Hemecourt, voyer, daté du 18 mars 1858 et annexé pour référence à un acte passé devant le dit James Graham, ancien notaire de cette ville, le 5 juin 1858; les dits lots mesurent chacun trente-et-un (31') pieds sept (7") pouces de face à l'avenue Webster, par les profondeurs suivantes, savoir: le lot No. 3, cent vingt-neuf (129') pieds, un (1") pouce et quatre (4"') lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 2, et cent vingt-neuf pieds (129') et six (6") lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. 4, et le lot No. 4 cent vingt-neuf (129') pieds et quatre lignes en profondeur sur le côté du lot No. 3, et cent vingt-neuf (129') pieds sur le côté du No. 5.

Les améliorations comprennent un cottage double, No. 510 rue Webster, 3 chambres et galerie de chaque côté.

2. Deux certains lots de terrain, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situés dans le Cinquième District de cette ville et dans le même ilet que les susmentionnés, désignés par les Nos. 21 et 22, se touchant et mesurant chacun trente-et-un (31') pieds et sept (7") pouces de face à la rue Wagner, par une profondeur de cent vingt-neuf (129') pieds, un (1") pouce et une (1"') ligne sur la ligne de division entre les lots Nos. 20 et 21, et cent vingt-neuf (129') pieds un (1") pouce et sept (7"') lignes sur la ligne divisant des lots Nos. 21 et 22, et cent vingt-neuf (129') pieds, deux (2") pouces et cinq (5"') lignes sur la ligne de division des lots Nos. 22 et 23.

3. Un certain lot de terrain avec tous ses bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et appartenances y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situé dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, désigné par le No. 8, dans l'Ilet No. 4 lequel est borné par l'avenue Webster, les rues Wagner (anciennement Washington), Alix, et Elisa, d'après un plan lithographié de la dite et autres propriétés, tiré par Allou D'Hemecourt, voyer, daté du 12 mars 1854, annexé à un acte passé devant James Graham, un ancien notaire dans cette ville, daté du 22 juillet 1857 le dit lot mesure conformément au dit plan trente-et-un (31') pieds sept (7") pouces de face à l'avenue Webster, sur une profondeur de cent vingt-deux (122') pieds, sept (7") pouces et six (6"') lignes sur la ligne de côté du lot No. 7, et cent vingt-deux (122') pieds sept (7") pouces sur le côté du lot No. 9 ensemble avec la jouissance d'une allée derrière, communément avec tous les autres lots de l'Ilet No. 4.

Les améliorations sont un cottage double contenant deux chambres et une galerie de chaque côté et portant le No. 430 rue Webster.

Conditions: Comptant; l'acheteur ou les acheteurs devront payer le coût de tous les certificats et assumer le payement des impôts de la ville et de l'Etat pour 1915. Dix pour cent devront être déposés au moment de la vente. Les actes seront passés devant Thos Cotonio, Esq., notaire, aux frais des acheteurs. Les acheteurs auront droit au montant des loyers seulement à partir du passage des actes de vente.

Juin—23,27 Juil—1,11,18,25,27

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Louis Kohlmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,265 — Division A — Attendu que Mme Blanche Adler, veuve de Louis Kohlmann, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Louis Kohlmann, décédé, intestat

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

CHARLES ROSEN et ZACHARY ADLER, Avocats. Juil 27 31—août 5

Succession de Adèle Goeb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,492 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Augustine Aurianne administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

F. J. DREYFOUS, A. D. DANZIGER, Avocats. Juil 23 27—août 1

Succession de Mme John Henry Vezien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,200 — Division . . — Attendu que John Henry Vezien a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme John Henry Vezien, décédée, intestate:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

CHAS. T. STARKEY, Avocat.

Juil 23 27—août 1

VENTES AUX ENCHERES.

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau, No. 339 rue Carondelet.

MARDI 27 juillet 1915, à 11 heures du matin, seront vendus à l'enchère publique, en vertu l'un ordre daté du 14 juillet 1915 de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire Lyman C. Reed vs. United Electric Mfg. Co., No. 110,34 sur les lieux coin sud-est des rues Dryades et Lafayette.

Tous les actifs, y compris le fonds de commerce, bonne volonté, machines, contrats, ordres, bail, droit d'occupation et comptes ouverts d'une maison de commerce travaillant.

Conditions: Comptant.

W. H. BYRNES, Esq., Avocat.

Juil 16 18 25 27

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double, 440-442 rue Soraparu, entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau.

Succession de Patrick O'Connor, et als.

No. 111,100 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C — MARDI, 27 juillet 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un et conformément à un ordre issu, daté et signé le 17 juin 1915 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, lequel m'a été adressé, moi, Ernest A. Carrère, un encanteur dûment licencié pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique les propriétés suivantes savoir:

Un certain lot de terrain ensemble avec les bâtiments et les améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Soraparu, Première, Tchoupitoulas (anciennement Levée) et Rousseau, étant l'ilet No. 12, sur un plan de la ville de Lafayette et sur un plan fait par Castaing, daté du 28 avril 1858, déposé au bureau de John F. Coffee, ancien notaire dans cette paroisse, le dit lot étant désigné par le lot No. 2, sur le dit plan et mesure trente-deux pieds de face à la rue Soraparu, par une profondeur sur la ligne de côte vers la rue Tchoupitoulas (anciennement rue Levée) de cent-treize pieds, huit pouces et cinq lignes et sur la ligne de côté vers la rue Rousseau, divisant le dit lot du lot No. 3, sur le dit plan, cent onze pieds, six pouces et une ligne et trente-deux pieds, sept lignes de largeur sur le derrière.

TERMES ET CONDITIONS — La moitié ou davantage comptant et le solde s'il y en a un, à crédit pour un ou deux ans, au gré de l'acheteur. La portion à crédit sera couverte par des effets de l'acquéreur avec les clauses et stipulations habituelles pour les effets de ce genre, portant 7 pour cent d'intérêt par année à partir du moment de l'adjudication; l'acquéreur payera pour l'acte de vente devant William H. Byrnes, Jr., Esq., notaire public, et pour les certificats. L'acquéreur assumera l'impôt de revenu des Etats-Unis et aura droit aux loyers seulement à partir du jour du passage de l'acte notarié; il payera les impôts de la ville et de l'Etat pour 1915, le tout en dessus de son prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de cette adjudication.

CARRERE & CARRERE, Encanteurs,

WILLIAM H. BYRNES, JR., 806 rue Perdido.

Avocat pour l'administrateur.

Juin 22 24 27—Juillet 4 11 18 25 27

PAR LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul Israel vs. Alfred W. Bishop.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 66,512 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques à l'entrée principale de la nouvelle Bâtisse de la Cour, sur la rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI 3 août 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terrain, ensemble avec toutes des améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No. 528, anciennement Ilet 252 A, borné par les rues Olive (anciennement Quinzième), Général Ogden (anciennement Jackson), Eagle (anciennement Mary) et Edinburgh, et désigné comme lot No. 13 sur un plan d'arpentage tiré par Alfred F. Théard, I. C., daté du 30 octobre au 8 novembre 1909, d'après lequel plan et certificat d'arpentage le dit lot No. 13 forme le coin des rues Olive et Général Ogden et mesure trente (30) pieds un (1) pouce de face à la rue Olive, par une profondeur et face sur la rue Général Ogden de cent vingt (120) pieds, entre lignes parallèles. Etant une partie de la même propriété qu'Alfred W. Bishop a acquis de Edward W. Owen, par acte passé devant J. B. Rosser, Jr., notaire de cette ville, le 13 mai 1914, régistré C. O. B 266, folio 366.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions: Comptant, l'acheteur devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

P. McGILL,

Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse de la Nouvelle-Orléans.

A. W. COOPER,

Avocat pour le demandeur.

Juil 3 8 14 21 27—août 2

AVIS AUX CREANCIERS.

Emile Garnier vs. Daily Spokesman Publishing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,476 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour desquelles le compte final présenté par Walter Cohen et R. A. Huyghe, liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

A. D. DANZIGER, Avocat.

Juil 23 27—août 1

"Quelle vie eût été la nôtre!

"Quelle radieuse existence!

"Avec qeulle joie je me serais suspendue à ton bras!

"Avec quel orgueil mes yeux auraient dit à tous:

"— Il est à moi! Je l'aime! Je n'aimerai jamais que lui!

"Robert, nous n'avons pas eu cette chance.

"J'étais l'esclave d'un autre.

"J'aurais dû ne pas briser une chaîne librement acceptée.

"J'ai été faible et lâche devant la joie d'être à toi, de t'appartenir.

"Affolée par la réalisation de mon rêve, je n'ai pas réfléchi.

"Je me suis jeté dans ce bonheur avec la folie de l'être qui se lance dans un précipice pour y périr.

"A dater de l'heure d'ivresse où je suis devenue ta maîtresse, je n'ai pas eu une minute de vrai repos.

"Je me disais que ma défaillance aurait des suites terribles pour mon avenir et pour le tien.

"Me suis-je trompée?

"Hélas! non.

"Tu sais ce qui est arrivé, mon désespoir à cause de mes enfants, de ma fille surtout, de notre Anglèle que j'ai toujours devant les yeux.

"La colère de son père me l'a arrachée.

"Si j'avais été seule à en souffrir, ton amour m'aurait consolée.

"Mais elle, l'innocente!

"Qu'est-elle devenue?

"Ce n'est pas tout.

"Mon pauvre Robert, en me faisant l'honneur de me donner ton nom, tu m'as fait entrer dans une famille qui ne pouvait m'admettre sans réticences.

"Va, je l'ai bien compris.

"J'avais été coupable.

"Qui pouvait le savoir mieux que moi?

"Il était impossible de ne pas me le faire sentir.

"Je n'accuse que moi-même.

"Rien ne peut faire que je ne sois une divorcée.

"Et encore dans ce divorce, si je n'avais pas eu tous les torts, la situation eût été moins cruelle pour moi.

"Mon ami, mon doux ami, mon unique et grand ami, je succombe sous le fardeau.

"Ton père lui-même, cet homme admirable, n'a pu s'empêcher quelquefois de me regarder avec des yeux de reproche.

"Il avait un grief contre moi de plus que les autres.

"Je n'ai pas eu d'enfants!

"Dieu n'a pas béni notre union.

"Ah! si de notre amour si grand, si parfait, il était né un petit être!

"Il eût été mon salut.

"Je l'appelais de toutes mes forces.

"Dieu me l'a refusé.

"Il aurait défendu sa mère, il l'aurait protégée, sauvée!

"Il n'est pas venu.

"Robert, mon Robert, je m'en vais, tristement, parce que je te quitte.

"Et puis, aussi, faut-il l'avouer?

"La mort m'épouvante.

"Mais il le faut.

"Ce sera ta libération.

"Ne te remarie pas... Dans ma tombe je serais jalouse.

"Je pars pour un pays dont on ne revient pas.

"Adieu donc! Crois que je m'en vais en t'aimant. J'aurais voulu mourir dans tes bras, mais ç'eût été trop douloureux pour toi.

"Mille baisers, Robert.

"Ne m'oublie pas. Pense à ta pauvre Suzanne.

"Fais-la reposer dans un coin du cimetière de Beaufort à l'ombre de la vieille tour et reviens-y quelquefois prier pour elle.

"Adieu, je t'aime de tout mon cœur de toutes mes forces.

"P. S. — Quand tu liras ces lignes, je ne serai plus. SUZANNE."

Elle laissa la dettre adressée à son fils en évidence sur son bureau.

Celle de son mari fut insérée dans une enveloppe et scellée d'un cachet de cire noire.

Elle y mit l'adresse:

"Monsieur Robert Fontenay,
"au château de Beaufort-en-Yvelines
"Seine-et-Oise."

Ses préparatifs terminés, elle écrivit quelques lignes concernant ses affaires, deux ou trois legs faits à sa femme de chambre et aux domestiques plus particulièrement attachés à son service, quelques sommes à remettre à des amies pauvres.

Et ce fut tout.

Alors elle prit dans un tiroir le flacon qu'elle avait fait préparer sur la formule du docteur de Berlin.

D'après quelques renseignements qu'elle avait adroitement obtenus pendant son voyage d'Italie, l'effet de ce poison devait être foudroyant si on l'employait à haute dose.

Elle était donc certain du résultat.

Elle sonna sa femme de chambre.

Il n'était que neuf heures du soir.

— Appelez Jérôme, dit-elle.

C'était le chef du personnel de l'hôtel Fontenay.

Il arriva aussitôt.

Suzanne lui donna la lettre cachetée de noir.

— Faites porter à Beaufort, ordonna-t-elle, sans perdre une minute.

— L'auto est partie avec monsieur.

— Commandez-en une autre. Payez ce qu'on voudra. C'est urgent.

Lise observait sa maîtresse avec des yeux étonnés.

Cette lettre si pressée... Ce cachet noir...

Mais dans la maison, les ordres des maîtres ne se discutaient pas.

Jérôme se retira en disant:

— Ce sera fait, madame.

Il calcula sur ses doigts:

— M. Robert aura la lettre vers dix heures et demie, dit-il.

— C'est bien...

Lise après le départ du majordonne, causa un instant avec sa maîtresse.

— Madame n'a pas voulu aller à Beaufort cette après-midi?

— Non... J'irai demain. Je prie mon mari de m'envoyer chercher... s'il ne revient pas comme il me l'a promis.

Elle expliqua:

— Je n'aime pas Beaufort, Lise, vous savez pourquoi... Je suis contrainte pourtant d'y aller... au retour de ce voyage. Robert le désire...

La femme de chambre n'insista pas.

Mais dans la physionomie de sa maîtresse elle trouvait une expression qui n'était pas ordinaire.

Sur ses traits elle remarquait une sorte d'égarement, d'exaltation...

Elle se promit de veiller.

— Madame ne se met pas au lit? dit elle.

— Pas encore.

— Madame doit être fatiguée cependant?

— Oui, je le suis, mais je peux encore attendre... Allez dormir, si vous voulez, Lise.

— Bien, madame.

Lise n'alla pas loin.

Le cachet noir l'intriguait.

Vingt-cinq ans de vie parisienne, de lectures de théâtres, d'expérience, l'avaient façonnée.

Depuis longtemps les changements d'allure de sa maîtresse, les variations de son visage, tantôt d'une tristesse navrante, tantôt ouvert et presque joyeux, lui donnaient à penser.

Cependant, en somme rien ne faisait présager un drame quelconque.

Le voyage qui venait de se terminer n'avait été qu'une suite de plaisirs pour les maîtres, comme pour les domestiques.

Lise toutefois avait l'esprit frappé.

A diverses reprises, elle revint, à petit pas, rôder aux alentours de la chambre de sa maîtresse, mais sans oser y entrer.

Autrement, voici ce qu'elle aurait vu:

Suzanne avait pris le flacon noir sur lequel une étiquette rouge portait le mot: poison.

Elle mit un peu d'eau dans un verre de cristal et y fit dissoudre une douzaine de pilules de ce flacon.

Lorsque cette dissolution fut opérée, la malheureuse s'étendit sur une chaise longue, après avoir prié quelques minutes à genoux.

Son visage avait aolrs l'expression de celui des martyrs allant au supplice.

Puis vivement, d'une main qui ne tremblait pas, elle porta le verre à ses lèvres.

D'abord, le poison ne produisit aucun effet.

Mais tout à coup le corps de Suzanne éprouva un violent soubresaut.

Il se tordit pour ainsi dire.

Elle étouffa un cri de douleur qui, cependant, fut entendu.

A ce moment, Lise ouvrait la porte.

Elle n'était pas seule.

Jacques Ambert la suivait, en compagnie d'une jeune fille simplement vêtue.

C'était la Piccola.

— Madame, disait la femme de chambre, une visite pour vous!

Mais elle recula épouvantée et sortit en criant:

— Un médecin, vite!

Jérôme l'entendit.

Il demanda:

— Que se passe-t-il?

A continuer.